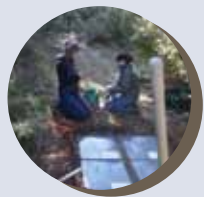


EXPÉRIMENTATIONS

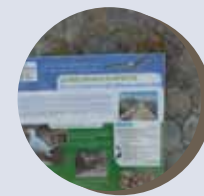
LA FRÉQUENTATION EN TERRAIN MILITAIRE

Des exemples
pour la canaliser

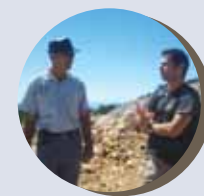




p 1

UNE MÉTHODE
D'ÉTUDE

p 2

RETOURS
D'EXPÉRIENCES

p 9

EN COMPLÉMENT :
LA SURVEILLANCE

ÉDITO

Les terrains militaires...

constituent souvent de précieux réservoirs de biodiversité, préservés de toute agriculture intensive, d'une industrialisation ou d'une urbanisation galopante. Le **maintien de ce patrimoine** peut cependant **nécessiter une régulation des usages**, parfois sur des périodes limitées.

Les activités de **préparation opérationnelle** - tirs et manœuvres - y restent évidemment **prioritaires** car ces terrains représentent l'infrastructure de travail des Armées. En revanche, il est important pour des questions environnementales et de sécurité, de réguler la fréquentation civile, autorisée ou illicite.

Sur ce plan, même si **toute intrusion sur les camps militaires est interdite en France** pour des civils non autorisés, des constats de non respect de cette clause sont réguliers. Le camp des Garrigues et le Mont-Caume, situés respectivement aux abords de l'agglomération de Nîmes et de Toulon, sont particulièrement touchés.

Les impacts sur les habitats et espèces protégées peuvent être importants. Aussi, la gestion de la fréquentation, militaire et civile, autorisée ou illicite, est indispensable. Une batterie d'expérimentations a été menée dans le cadre du life défense nature 2mil au bénéfice du bon fonctionnement de l'activité militaire mais aussi à la qualité des espaces naturels. Ce guide en retrace les grandes lignes.

Les articles R413-5 et R413-8 du code pénal stipulent que le fait de s'introduire (ou de tenter de s'introduire), sans autorisation des autorités compétentes, sur un terrain, dans une construction ou dans un engin ou appareil quelconque affecté à l'autorité militaire ou placé sous son contrôle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

La fréquentation en terrain militaire, des exemples pour la canaliser

Rédaction : Perrine Paris-Sidibe (Cen Rhône-Alpes), Muriel Gervais (Cen PACA), Sandrine Keller (Syndicat mixte des gorges du Gardon), Gwennaëlle Daniel (Cen Corse), Serge Payan (ministère des Armées), Alexandre Paule (Cen Rhône-Alpes).

Responsable d'édition : Pascal Faverot (Cen Rhône-Alpes)

Mise en maquette : Claire Rasclé (Cen Rhône-Alpes)

Impression : papier 100% recyclé FSC par 106 imprimerie (Lyon)

Dépôt légal : décembre 2017

ISBN : 978-2-37170-029-1

Une méthode commune d'étude de la fréquentation

En 2013, les quatre sites militaires du life défense nature 2mil ont fait l'objet d'une étude de fréquentation. L'objectif : **quantifier et caractériser les fréquentations militaires et civiles au regard des menaces** susceptibles de peser sur les habitats et les espèces.

Première phase : l'état des lieux de l'activité autorisée

Que la fréquentation soit militaire ou qu'elle concerne la chasse (Garrigues), la pêche (Chambaran) ou la plaisance (Aspretto), un **entretien avec le commandant du camp** et une **observation in situ** ont abouti à une idée globale du type de fréquentation, légale et non légale. Là où cette dernière présentait un enjeu majeur, les observations ont été complétées par des méthodologies plus abouties.

Deuxième phase : la caractérisation de l'activité illégale

Un questionnaire d'enquête

Les questionnaires visaient à obtenir des personnes rencontrées sur le site des informations détaillées sur leur présence (type d'usage, fréquence, etc.). Remplis sur place, ils permettaient d'engager la conversation avec les usagers et de leur **rappeler la réglementation**. **Les passages les plus fréquentés ont été identifiés** comme nécessitant ensuite la pose d'éco-compteurs. Les questionnaires remplis ont aussi été analysés sous un angle socio-économique afin de faire apparaître les grandes catégories d'usagers et **cibler les actions** pertinentes à réaliser.

La pose d'éco-compteurs

Il s'agit soit de compteurs routiers magnétiques installés sur les routes départementales desservant les sites militaires, afin d'**estimer l'importance de la fréquentation** routière, soit de compteurs pour piétons permettant d'évaluer l'importance et l'évolution au cours du temps de la fréquentation sur un sentier et, pour certains, renseigner sur le sens de passage des usagers.

C'est grâce à cette étude que des actions adaptées ont été développées : régulation de l'activité militaire, gérer des intrusions régulières, canaliser le public sur un site en reconversion.

Ci-dessous, installation de compteurs piétons et routiers sur des passages stratégiques.



Aspretto : organiser l'activité militaire

Un site exceptionnel

La base aéronavale d'Aspretto est située au fond du golfe d'Ajaccio, sur la côte ouest de la Corse. La jetée qui protège la darse accueille tous les ans la principale colonie de goéland d'Audouin en France, avec environ 60 couples nicheurs. L'espèce y est présente entre avril et juillet et se disperse en Méditerranée et sur les côtes africaines le reste de l'année. Le Cen Corse a développé différentes actions pour protéger ce site de reproduction unique : interdiction, information et formation.



Vue aérienne de la base.

Un accès strictement réglementé

Seul le personnel militaire et civil travaillant sur la base accède au secteur sensible, d'une surface limitée et entièrement clôturée. Les intrusions illégales sont quasiment inexistantes. Afin d'éviter un dérangement de la colonie d'oiseaux, un **ordre permanent du Commandant**, mis en place en 1995 et renouvelé en 2015, interdit l'accès à la darse entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, période de reproduction. **Une grille, une chaîne** et des panneaux stipulant l'interdiction d'accès ont été installés en 2013 et 2014 dans le cadre du programme Life. Ils visaient la circulation pédestre.

Des panneaux ont également été posés sur la digue, côté mer, pour empêcher un accès maritime (kayakistes, pêcheurs...).



LE MOT DU GESTIONNAIRE

« On observe un phénomène d'accoutumance des goélands aux manœuvres militaires : la circulation régulière des hélicoptères et des bateaux à proximité de la colonie ne provoquent pas ou peu d'envol des oiseaux. À condition de maintenir l'absence de fréquentation pédestre, la régularité des mouvements militaires réduit considérablement la distance de fuite lors des manœuvres et assure la tranquillité de la colonie. »



Une vitrine a été aménagée sur la jetée pour afficher les actualités liées au goéland : période d'arrivée et de départ, actions de baguage et de comptage, offre de formation... D'autres panneaux informent le personnel sur la réglementation.

La formation et la participation aux actions pour sensibiliser

L'enquête sur la fréquentation a permis d'identifier un **manque d'information du personnel militaire** sur l'intérêt écologique du site.

Des sessions de formation ciblées ont donc été instaurées et renouvelées en fonction des changements de personnel. Les militaires ont également été conviés à participer à la gestion et la surveillance de la colonie : pose d'abris à poussins, comptages des nids, baguage des jeunes...



Autre cas d'une régulation de l'activité militaire

Report d'un désobusage au camp des Garrigues

Au printemps 2014, un désobusage devait avoir lieu dans une zone où niche un couple de circaète Jean-le-blanc. Cette espèce est très sensible au dérangement pendant la période de reproduction. Un périmètre de quiétude a alors été proposé à l'armée qui a même reporté son opération à l'automne. Les circaètes changeant souvent de site, un lien régulier est maintenu entre le Syndicat mixte des gorges du Gardon et les militaires locaux afin d'agir au cas par cas.



Garrigues : gérer les intrusions intempestives

Un site attractif

Bordé par les agglomérations de Nîmes et de Poulx, au sud et à l'est, et par les gorges du Gardon au nord, le camp des Garrigues est perçu comme un espace de promenade et de loisirs par un certain nombre de citoyens locaux.

Bien qu'il soit interdit de pénétrer dans le camp militaire, des **intrusions illégales sont régulièrement constatées** : randonneurs, VTT, quads, moto-cross...

Un éco-compteur placé dans une zone peu active militairement et où de nombreux civils avaient été observés a confirmé l'importance de cette fréquentation (75 personnes par mois en moyenne). Un autre compteur placé en limite d'un arrêté préfectoral de protection de biotope témoigne que celui-ci a été globalement respecté.

Restreindre les intrusions

Des mesures ont été prises pour limiter ces intrusions :

- **installation de panneaux** signalant l'arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- **marquage de la limite du camp par de la signalétique** et la restauration de merlons (réalisée par le 2^e Régiment étranger d'infanterie) ;
- dans les secteurs à forts enjeux naturels, une **veille** des informations diffusées sur internet (sites de randonnée, géocaching...) peut être utile.



L'aigle de Bonelli.



Encadrer les usages

Des **AOT (autorisations d'occupation temporaire)** structurent la circulation des civils autorisés : sociétés de chasse, éleveurs, association spéléologique nîmoise, Syndicat mixte des gorges du Gardon, etc... La volonté du camp est de limiter les AOT aux activités professionnelles.

Depuis 2012, toutes ces personnes extérieures sont formées au préalable sur le risque pyrotechnique et la conduite à tenir en cas de découverte d'une munition non explosée.



Rencontre entre le commandant du camp des Garrigues et des randonneuses près d'une zone d'entraînement.



Exercice militaire.

Autre exemple de gestion des intrusions

Chambaran : une journée officielle de cueillette du muguet

Sur un site comme Chambaran, camp assez isolé, l'intrusion non autorisée n'est pas fréquente. Néanmoins, deux pics ont été observés : la cueillette des champignons en automne et du muguet au printemps.

Ainsi, le commandant du camp a choisi de réaliser des ramassages autorisés du muguet avec des consignes bien précises (point de rendez-vous, horaires, surface autorisée, encadrement militaire...). La surface autorisée a été sécurisée grâce à une campagne de désobusage. Du fait du succès de cette journée, l'opération sera reconduite.



LE MOT DU GESTIONNAIRE

« La plupart des personnes enquêtées sont conscientes d'être sur un site militaire interdit au public et pensent connaître les risques associés, même si cela ne constitue pas un élément dissuasif. »

Mont-Caume : canaliser le public sur un site en reconversion

Un site militaire qui détonne

Le Mont-Caume, plus haut des monts toulonnais, culmine à 804 mètres. Il fut équipé militairement dès 1875 afin d'en faire un poste de surveillance et une position défensive. Bien qu'il n'y ait plus d'activité militaire opérationnelle aujourd'hui, sa partie sommitale (10,4 hectares) appartient toujours au ministère des Armées. Les conditions climatiques extrêmes qui y règnent et les activités successives ont généré au fil des années des milieux naturels originaux.

Le Mont-Caume s'inscrit dans la proximité urbaine de Toulon, bassin d'emploi dans le Var et secteur à fort potentiel touristique.

Il offre un climat plus frais qu'en plaine, un dénivelé intéressant pour les sportifs, un panorama incomparable et un accès facile. **Une forte attractivité est observée toute l'année** et renforcée en période estivale par les touristes de passage.

Stratégie de canalisation d'une fréquentation anarchique

Le Cen PACA a mis en place **des systèmes de canalisation de la fréquentation** pour limiter les risques de détérioration des pelouses méditerranéennes de la zone sommitale à cause du piétinement répété des marcheurs, pique-niqueurs ou touristes.

Il s'est basé sur 3 outils : la fermeture physique des sites sensibles, le blocage des pistes secondaires, l'attraction du public sur les zones les moins sensibles.



• La fermeture physique de sites

L'étude de la fréquentation a mis en lumière la tenue d'activités ciblées sur certains secteurs présentant un risque pour les usagers et les habitats naturels fragiles : trafics divers, tirs à l'arme de poing, raves parties, etc.

Pour concilier la lutte contre la fréquentation illégale du site et la conservation des enjeux écologiques, le principal bunker du site a été fermé par un mur en béton armé (hauteur : 3 m, largeur : 3 m, épaisseur 0,70 m) afin de l'orienter vers une vocation de gîte à chauves-souris.



Fermeture d'un bunker.

LE MOT DU GESTIONNAIRE

« La fermeture de l'accès au bunker a été complétée par l'intervention d'un garde assermenté du Cen PACA, à raison d'au moins trois opérations réalisées chaque année, et de passages réguliers pour contrecarrer l'image de site abandonné que renvoyait le Mont-Caume depuis plusieurs dizaines d'année. »

• Le blocage visuel de pistes secondaires

Il a été décidé de masquer l'entrée des pistes secondaires menant aux habitats fragiles (milieu ouverts notamment) avec des éléments naturels volumineux tels que des troncs d'arbres, des blocs rocheux ou des tas de branches. Ces derniers étaient disposés de manière la plus naturelle possible pour ne pas donner l'impression aux usagers qu'on restreignait leurs libertés pour la pratique de leur activité.

L'interdit donne souvent aux gens l'envie de l'outrepasser. Cette solution se révèle efficace puisque les gens restent naturellement sur la piste principale.



• Le maintien du public sur les secteurs les moins fragiles : le sentier interactif

Un sentier pédagogique a été élaboré par le Cen PACA pour canaliser la fréquentation vers des zones moins sensibles, tout en permettant aux visiteurs de découvrir la formidable richesse biologique et historique du site. **Le sentier pédagogique** oriente le cheminement des visiteurs grâce à l'attractivité des panneaux.

Pour ne pas défigurer le site, il a été choisi de ne poser que 5 panneaux et 2 tables d'orientation le long d'un linéaire de 1,5 km, les informations dispensées étant complétées par **une application numérique**.



Un nacré.

LE MOT DU GESTIONNAIRE

« Nous avons pu constater sur trois ans l'évolution des pratiques et des comportements des usagers, en lien avec les aménagements et les actions de sensibilisation réalisés. L'ensemble des actions menées a abouti à la diminution de la fréquentation sur les landes à genêts épineux (environ 2 hectares) et la quasi disparition de la fréquentation sur les pelouses méditerranéennes (environ 1 hectare) et le matorral à genévriers (5,8 hectares). »



Le contenu de la table d'orientation est ludique : il pose des questions aux visiteurs, propose des jeux, fait appel à nos 5 sens, interroge sur nos relations avec la nature... Il constitue ainsi un bel outil de réflexion, au contenu évolutif, qui ne remplace pas les actions de sensibilisation sur site des agents du Cen mais les complète intelligemment.

En complément : la surveillance

Sur les quatre sites, des opérations de gestion de la fréquentation ont été organisées. La surveillance a été menée en complément du travail détaillé dans les pages précédentes.

Des menaces identifiées...

Elles sont de plusieurs ordres :

- circulation motorisée, stationnement non autorisé ;
- infraction à la réglementation environnementale : non respect de l'arrêté préfectoral aux Garrigues ou de l'ordre permanent du commandant de la base navale d'Aspretto, destruction d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires par piétinement au Mont-Caume et à Chambaran ;
- non respect de la réglementation liée à la chasse.

Des organisations différentes selon les camps

- **Mont-Caume** : le Cen PACA a fait le choix d'avoir un salarié assermenté « garde des bois ».
- **Chambaran** : les opérations ont été menées en binôme entre la gendarmerie - pour la circulation et le stationnement - et l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) - pour les infractions environnementales et la chasse.
- **Garrigues** : l'intervention de l'ONCFS sur les infractions environnementales et la chasse complète les rondes régulières des permanents du PC tir et des actions ponctuelles de la gendarmerie. À chaque infraction constatée, un dépôt de plainte est systématiquement déposé.
- **Aspretto** : du fait de l'inclusion du site Natura 2000 dans un site militaire restreint et particulièrement surveillé, les officiers sont chargés de faire respecter l'ordre permanent du Commandant. Néanmoins, l'ONCFS, présent sur la base, peut agir lorsqu'un dérangement est observé.

Le ministère des Armées pourrait développer l'assermentation des chargés d'environnement afin qu'ils puissent réaliser directement des missions de surveillance.



LE MOT

DU GESTIONNAIRE

« Sur chaque site, l'objectif n'est pas forcément la verbalisation. Ces opérations ont plutôt permis d'aller à la rencontre des usagers, de rappeler la réglementation (circulation, cueillette...) et sensibiliser le public aux richesses écologiques et leur fragilité... des échanges qui ont aidé à ajuster les actions pour canaliser les intrusions non autorisées. »



UN LIFE NATURE DÉDIÉ AUX TERRAINS MILITAIRES

L'outil proposé par l'Union européenne LIFE+ nature finance des actions innovantes en faveur de la biodiversité, notamment au sein du réseau Natura 2000.

« **Life défense nature 2mil** » est le premier projet français à intervenir sur la biodiversité des sites militaires. Entre 2012 et 2017, il a mis en œuvre des actions démonstratives de restauration et de conservation d'habitats et d'espèces sensibles, adaptées aux usages particuliers des sites. Il a également aidé à l'intégration des enjeux de protection de la biodiversité dans la gestion et les usages des terrains militaires.

Quatre sites d'expérimentation ont été définis :

- Le camp de Chambaran (Drôme-Isère) : 7^e bataillon de Chasseurs alpins / Cen Rhône-Alpes
- Le camp des Garrigues (Gard) : 2^e Régiment étranger d'infanterie / Syndicat mixte des gorges du Gardon
- Le Mont-Caume (Var) : ministères des Armées / Cen PACA
- La base navale d'Aspretto (Corse du Sud) : Commandant de la Marine en Corse / Cen Corse.

Ce document est réalisé dans le cadre du programme LIFE DÉFENSE NATURE 2MIL.

Dessins : Sandrine Keller.
 Photos : conservatoires d'espaces naturels (Rhône-Alpes PACA, Corse, Isère), Syndicat mixte des gorges du Gardon, Gaëlle Laporte, Stéphanie Berce, Martial Gervais, Guillaume Fréchet.
 ISBN : 978-2-37710023-1

